

**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE CHINON**  
**COMMUNE DE CHAVEIGNES**  
**Le Bourg**  
**37120 CHAVEIGNES**

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :  
Mardi 21 janvier 2014 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.  
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

A Chaveignes, le 15 janvier 2014.  
Le Maire,  
Philippe DUBOIS

**ORDRE DU JOUR :**

Délibération n°2014-01-21-01 : Approbation du compte rendu du 10 décembre 2013

Délibération n°2014-01-21-02 : Assainissement des eaux usées : convention pour le déversement des eaux usées dans le réseau de Richelieu

Délibération n°2014-01-21-03 : Prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 : achat de plantations

Délibération n°2014-01-21-04 : Eclairage public du rond- point du pays de Richelieu : dénonciation de la convention avec le Conseil Général

Délibération n°2014-01-21-05 : Bilan du marché fermier 2013

Délibération n°2014-01-21-06 : Ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade

Délibération n°2014-01-21-07 : Information au conseil des décisions du maire prises par délégation

Délibération n°2014-01-21-08 : Questions diverses

**Séance du 21 janvier 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2014, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Françoise MANCEAU, Eric DEVIJVER, Alain MONTAS, Martine CHESSERON, Dominique DARDENTE, Marie-Rose MERON, Roger DUPRÉ, Claudy DUBOIS, Marie-Noëlle AUDOUARD, Olivier MARECHAUX.

Etaient excusés : André GUERIN, Jean-Pierre GIRAULT.

Etait absent : Patrick BOUGREAU.

André GUERIN a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Philippe DUBOIS.

Jean-Pierre GIRAULT a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Dominique DARDENTE.

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2014-01-21-01**  
**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 DECEMBRE 2013**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 10 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2014-01-21-02**  
**ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : CONVENTION**  
**POUR LE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DANS LE RESEAU DE RICHELIEU**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Richelieu a renégocié son contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif et a choisi l'entreprise SOGEA comme nouveau fermier. Il convient donc de conclure une nouvelle convention tripartite entre cette société et les communes de Richelieu et Chaveignes car les eaux usées du réseau d'assainissement collectif de Chaveignes sont déversées dans le réseau de Richelieu.

Après lecture du document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les clauses de la convention pour le déversement des eaux usées d'une partie de la commune de Chaveignes dans le réseau de la commune de Richelieu et autorise le maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N°2014-01-21-03**  
**PRISE EN CHARGE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT**  
**AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 : ACHAT DE PLANTATIONS**

Préalablement au vote du budget primitif 2014, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2013.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et afin de pouvoir faire face à la dépense relative à l'achat de peupliers et d'acacias qui a été décidée en 2013, le Conseil Municipal autorise le maire à mandater cette dépense et s'engage à inscrire au budget primitif 2014 un montant de 1 400.00 Euros au compte 2121.

**DELIBERATION N°2014-01-21-04**  
**ECLAIRAGE PUBLIC DU ROND- POINT DU PAYS DE RICHELIEU :**  
**DENONCIATION DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Monsieur Le Maire rappelle les clauses de la convention qui lient la commune de Chaveignes avec le Conseil Général pour l'éclairage public du rond-point du Pays de Richelieu dont la consommation électrique est à la charge de la commune de Chaveignes. Il l'informe des discussions avec le Conseil Général qui accepterait la résiliation de cette convention. En contrepartie, par mesure de sécurité, une nouvelle signalisation lumineuse pourrait être installée par le Conseil Général, seul propriétaire de ces lieux.

Après en avoir délibéré, en ce qui concerne l'éclairage public du rond-point du Pays de Richelieu, le Conseil Municipal dénonce la convention liant la commune de Chaveignes avec le Conseil Général et décide la résiliation du contrat EDF qui permet l'alimentation en électricité de ce lieu.

**DELIBERATION N°2014-01-21-05**  
**BILAN DU MARCHE FERMIER 2013**

Monsieur le Maire présente le bilan financier du marché fermier de l'année 2013 au Conseil Municipal dont chaque conseiller municipal a reçu une copie.

**DELIBERATION N°2014-01-21-06**  
**RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Maire informe l'assemblée des dispositions qui ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée). Pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre et Loire réuni le 1<sup>er</sup> avril 2010 préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2010

**3 types d'avancement** peuvent être distingués.

**1- Premier type d'avancement :**

✓ 1er Grade d'avancement avec Examen Professionnel

- ⇒ Passage de E3 à E4 : Avancement d'Adjoint de 2<sup>o</sup> Classe à Adjoint de 1<sup>o</sup> Classe
- ⇒ 1er grade d'avancement en catégorie A et B

**2- Deuxième type d'avancement**

✓ 2ème grade d'avancement lorsque l'Examen Professionnel est inexistant

- ⇒ Passage de E4 à E5 : Avancement d'Adjoint de 1<sup>o</sup> Classe à Adjoint Principal de 2<sup>o</sup> Classe par exemple

✓ 1er grade d'avancement sans Examen Professionnel

- ⇒ 1er grade d'avancement en catégorie C pour les filières administrative, technique, animation, culturelle ainsi que la filière sanitaire et sociale pour les agents sociaux (Passage d'E 3 à E 4)
- ⇒ 1er grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et les cadres d'emplois de Garde-Champêtre et d'Agent de Maîtrise
- ⇒ 1er grade d'avancement en catégorie A et B

✓ 2ème grade d'avancement avec Examen Professionnel

- ⇒ 2ème grade d'avancement en catégorie A et B

### 3- Troisième type d'avancement

- ✓ 3ème grade d'avancement
  - ⇒ Passage de E5 à E6 : Avancement d'Adjoint Principal de 2° Classe à Adjoint Principal de 1° Classe
  - ⇒ 3ème grade d'avancement en catégorie A
- ✓ 2ème grade d'avancement sans Examen Professionnel
  - ⇒ 2ème grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et le cadre d'emplois de Garde-champêtre
  - ⇒ 2ème grade d'avancement en catégorie A et B

Dans la commune de Chaveignes, le nombre d'agents étant de 5 (3 adjoints techniques, un rédacteur principal et une secrétaire de mairie), les ratios seraient les suivants

- 1 - Premier type d'avancement : 60%
- 2 - Deuxième type d'avancement : 48%
- 3 - Troisième type d'avancement : 40%

Enfin, le maintien de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur permet d'augmenter le nombre d'agents promouvables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les ratios ainsi proposés.

#### **DELIBERATION N°2014-01-21-07** **INFORMATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION**

Monsieur Le Maire présente la liste des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal par délibération N° 2012-12-11-02 en date du 11 décembre 2012.

Information sur le non-exercice du droit de préemption :

Dossier n°	Adresse du bien	Nature	N° parcelle	Surface En m²
2013-08	Route de Thuet	Un lot du bâti sur terrain propre à usage d'habitation	AC 299, 302 et 303	38 616

#### **DELIBERATION N°2014-01-21-08** **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal discute :

- ✓ Des dates pour le budget et propose le 18 mars pour le vote après une préparation en début mars
- ✓ De la date de l'assemblée générale du Comité des Fêtes le vendredi 24 janvier à 19 h 30
- ✓ De la soirée « couscous » organisé par le Comité des Fêtes le 1<sup>er</sup> mars 2014 à Champigny Sur Veude
- ✓ Des fossés à nettoyer à divers endroits de la commune. Un devis est demandé à Monsieur DARDENTE Dominique et à l'entreprise BAUGE Claudy.
- ✓ D'un arbre qui cache un abri-bus à « L'abattoir » et qui aura besoin taillé.
- ✓ Du busage réalisé au lieu-dit « Aillon » par un propriétaire riverain sur le domaine public
- ✓ Du busage à réaliser au niveau du 18 Avenue de la Coupure du Parc. Un devis sera demandé à l'Entreprise HEGRON. Monsieur DARDENTE a décidé de se désister pour donner une estimation financière de ces travaux.

Le prochain conseil est fixé au mardi 18 février 2014 à 20 H

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.